



LES DROITS DE L'HOMME
DANS LE MONDE

LES DROITS DE L'HOMME EN AMÉRIQUE LATINE

N° 23

JUILLET-AOÛT 2014

Le drame des enfants immigrés clandestins

La police des frontières des Etats-Unis a enregistré une augmentation sans précédent du nombre de mineurs non accompagnés et sans papiers tentant de passer sa frontière avec le Mexique. De début octobre 2013 jusqu'à la fin juillet 2013, 63 000 enfants et adolescents de moins de dix-sept ans ont été interceptés. Les autorités locales prévoient que le chiffre pourrait atteindre 90 000 d'ici le mois d'octobre et 100 000 à la fin de l'année. Alors que le nombre d'immigrés clandestins pris à la frontière et renvoyés dans leur pays a chuté des trois quart en quelques années, celui des enfants a doublé de 2011 à 2013 et a triplé entre 2013 et 2014.

La majorité de ces mineurs isolés provient à 75 % de trois pays d'Amérique centrale – Guatemala, Honduras et El Salvador – et à 25 % du Mexique. Ils traversent le Mexique jusqu'à la frontière des Etats-Unis sous la

conduite de passeurs – les « coyotes » – constitués en véritables mafias, qui font croire aux familles restant au pays, contre de très fortes sommes d'argent, que les mineurs ne peuvent être expulsés et qu'ils obtiendront facilement une carte de résident.

Ces mineurs arrêtés par la Patrouille des frontières, institution fédérale sont envoyés dans des camps de rétention temporaires sous le contrôle des services des douanes et de l'immigration. Les jeunes mexicains sont systématiquement renvoyés au Mexique au terme des accords de l'Alena. Les mineurs d'autres nationalités sont pris en charge par l'Office des réfugiés et sont soit envoyés dans des foyers d'accueil, avant expulsion dans la majorité des cas, soit pris en charge par leur famille, s'ils en ont aux États-Unis, résidant légalement ou non. Ces mineurs devront se présenter devant un juge qui décidera s'ils

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898



peuvent ou non rester sur le territoire des États Unis. Comme ce processus judiciaire peut durer des mois, les mineurs sont particulièrement désespérés car la plupart n'ont pas d'avocat pour présenter en leur nom une demande d'asile.

L'augmentation sans précédents de l'immigration d'enfants et d'adolescents non accompagnés de leurs parents s'explique par la situation de violence extrême et de misère dans les pays d'origine. Les avocats défenseurs des droits de l'Homme et les travailleurs sociaux qui s'occupent de ces enfants font état de récits de vie dans lesquels les bandes armées (les « maras ») utilisent les jeunes en les menaçant de mort, si bien que, pour ces jeunes, l'alternative est soit d'entrer dans la bande, soit mourir ou émigrer. L'émigration est une fuite, le choix dicté par le désespoir, car tous savent que le chemin du Nord et des Etats-Unis est sans garanties d'aboutir et semé de risques extrêmes pour leur intégrité et même leur vie : les viols, les disparitions, les assassinats d'immigrés au Mexique sont connus de tous, de même que l'impunité dont jouissent les auteurs de ces crimes.

Alors que l'immigration de mineurs isolés n'est pas un phénomène nouveau, le système de rétention et les structures judiciaires qui y sont attachées fonctionnent depuis des décennies, mais c'est seulement depuis le mois de juin que la situation fait les gros titres de la presse aux Etats-Unis comme au Mexique et dans toute l'Amérique centrale. En effet, l'afflux multiplié de ces jeunes a débordé les centres de rétention et les foyers d'accueil, suscitant ce que le Président des Etats-Unis a qualifié de « crise humanitaire ». En effet, en toute hâte, devant le scandale suscité par les images de ces lieux où ces jeunes étaient entassés, le Texas a dû demander de l'aide à d'autres Etats, des refuges temporaires ont été ouverts par les services de santé fédéraux en Californie, en Oklahoma et au Texas.

Les extrémistes blancs qui font la chasse aux immigrés clandestins, suppléant la police des frontières, en ont profité pour relancer leur campagne sur l'invasion du pays par les étrangers, venus pour profiter des avantages du pays. A cela, les observateurs des flux migratoires font remarquer que le mouvement migratoire depuis ces trois pays d'Amérique centrale, se dirige aussi vers le Nicaragua et le Costa Rica, qui ont connu une augmentation de 400 % de l'immigration dans la même période, et que le choix du pays de migration est fondé sur la présence de parents dans le pays de destination et non sur des avantages supposés. La présence sur le territoire des Etats-Unis d'une vingtaine de millions d'immigrés latino-américains – avec ou sans papiers – est une raison suffisante à la multiplication de la poussée migratoire centraméricaine.

De fait, ces jeunes immigrés sont otages de la politique intérieure américaine. La loi sur l'immigration que le Président Obama avait promis de faire voter, et qui aurait permis la régularisation de la situation légale des onze millions d'immigrés sans papiers depuis des années, des décennies pour certains, ne l'est toujours pas, victime du chantage des Républicains les plus extrémistes, mais aussi d'une partie des Démocrates. Et jusqu'aux élections de mi-mandat de novembre, tous ces enfants et adolescents immigrés sont otages de la politique intérieure américaine et promis à l'expulsion. En effet, malgré toutes ses promesses et malgré la loi de 2008 contre le trafic d'enfants, selon laquelle les mineurs sans papiers originaires de pays non frontaliers des Etats-Unis ne peuvent pas être rapatriés s'ils arrivent à prouver un éventuel danger, le gouvernement de Barack Obama a tout fait pour accélérer les expulsions, deux millions depuis 2009. Et il n'est pas du tout prouvé que, si les Démocrates gagnent les élections en novembre, cette politique de non-assistance à enfants en danger sera modifiée, sauf peut-être à la marge.

En effet, les Etats-Unis font pression sur les pays d'Amérique centrale, et sur le Mexique, pour qu'ils assurent la police des frontières à leur place et organisent, au besoin par la force, la contention des flux migratoires par tous les moyens. Ils envisagent aussi de modifier la loi pour que les ressortissants des pays non limitrophes soient également immédiatement expulsables.

L'ex-ministre des Affaires étrangères du Mexique, Jorge Castañeda, peu suspect d'antiaméricanisme, condamne ces projets : « Ce n'est ni possible ni souhaitable. Aucun de ces pays n'est capable de rendre étanches ses frontières. Et s'ils acceptaient de faire le sale boulot des nord-américains au Mexique et en Amérique centrale, cela provoquerait encore plus de corruption, d'extorsion, d'abus, de violations des droits humains, de prostitution, etc., par des appareils d'État répressifs inadaptés à de tels projets. » Il estime que « la solution ne peut être que régionale et doit partir d'une réforme migratoire intégrale, objet de tant de débats et de retards, aux Etats-Unis même. C'est au prix d'un tel changement que les autres pays pourront faire l'effort considérable de contrôler leurs frontières et faire respecter leurs propres lois ». Et de conclure : « La pire issue à la crise serait que Washington étende sa guerre contre la drogue qui est un échec et est en pleine déliquescence, et la transforme en une guerre tragique contre des enfants. »

SOMMAIRE

Amérique latine / Brics

Ambitions et coopération pour le développement p. 04

Amérique latine vs Gaza

..... p. 05

El Salvador / Nicaragua / Vatican

..... p. 05

Amérique latine vs drogues

Les débats sur le cannabis continuent

..... p. 06

Colombie.....

..... p. 06

Costa Rica.....

..... p. 06

Uruguay.....

..... p. 06

Argentine

114, 115 p. 07

Ingénierie financière et offensive diplomatique contre les fonds vautours p. 07

Brésil

Les lendemains de coupe du monde p. 08

Bolivie

Loi sur le travail des enfants p. 09

Chili

La Cour interaméricaine des droits de l'Homme condamne la loi antiterroriste p. 09

Colombie

Les négociations de paix entre avancées et menaces p. 10

Cuba / Russie

Annulation de 90 % de la dette cubaine p. 11

Mariela Castro vote contre p. 11

Mexique

La loi secondaire sur les télécoms p. 11

Fin du monopole pétrolier de l'Etat p. 12

Panama

Le canal a 100 ans p. 13

Puerto Rico

Emigration et crise démographique p. 13

Amérique latine / Brics

Ambitions et coopération pour le développement

Le 6^e sommet des Brics (Brésil, Russie, Inde, Afrique du Sud) s'est tenu au Brésil à la mi-juillet. Il s'est achevé sur la finalisation d'un projet annoncé lors du sommet précédent : d'une part la création d'une banque de développement destinée au financement d'infrastructures et de projets de développement durable dans les pays en voie de développement, et d'autre part d'un fonds pour servir les besoins en réserves de devises internationales en périodes de crise. Dotés l'une et l'autre d'un capital initial de 50 milliards de dollars qui passera rapidement à 100 milliards, la banque comme le fonds sont destinés à contribuer à un « *ordre mondial plus juste* ». L'ambition affirmée est de devenir une alternative de la Banque mondiale et du FMI, dont les Brics critiquent les critères et conditions, en particulier le « *FMI dont les prêts s'accompagnent toujours d'exigences de dérégulation des économies nationales* ». La prise de distance des Brics à l'égard de la Banque mondiale et du FMI tient aussi à la domination exercée par les Etats-Unis et l'UE sur la gouvernance de ces deux institutions multilatérales. C'est ainsi que le sommet a exprimé le désaccord des cinq Etats membres et leur préoccupation du fait que les réformes décidées par le FMI en 2010 n'ont pas été mises en œuvre. Ils ont demandé à la Banque mondiale des structures de gouvernement plus démocratiques et « *un renforcement de sa capacité financière* ». Les Brics avaient déclaré clairement lors des G20 leur souhait que leur poids à l'échelle mondiale, autant sur le plan démographique qu'économique, soit reflété dans les institutions internationales et particulièrement dans les institutions de Bretton Woods. De même, ils ont manifesté leur préoccupation pour l'impact négatif de l'évasion fiscale, de la fraude et de la planification fiscale transnationale agressive dans l'économie globale.

La déclaration finale du Sommet réaffirme que les Brics « *continueront à accorder un rôle important à la promotion du développement social et à contribuer à la mise en place d'un agenda international dans cette limite, sur la base de leur expérience dans la recherche de solutions aux défis de la pauvreté et des inégalités* ». Ils appellent aussi instamment à conclure les négociations internationales sur le changement climatique par un accord légalement obligatoire de l'ONU sur le changement climatique en tenant compte des « *responsabilités communes mais différentes et des capacités respectives* ».

A l'issue du Sommet, une rencontre avec onze chefs d'Etats membres de l'Unasur a été organisée. Cette rencontre a permis la discussion d'une feuille de route sur le thème : « *Croissance incluante et solutions soutenables* ».

La Chine et la Russie ont profité de cette rencontre pour annoncer des prêts, des investissements et des accords économiques multi et bilatéraux avec plusieurs pays de l'Amérique latine.

La Chine a proposé la création d'un fonds de coopération multilatérale de 5 milliards de dollars, un fonds de développement des infrastructures de 20 milliards et un fonds de crédits préférentiels de 10 milliards. Au plan bilatéral, elle s'est particulièrement engagée à l'égard du Brésil auquel a été confirmé l'achat de 60 avions Embraer pour une valeur de 3,2 milliards de dollars, un investissement de 300 millions de dollars pour les infrastructures ferroviaires et un prêt de 5 milliards de dollars au groupe Vale (CVRD). Elle a aussi signé vingt accords de coopération avec l'Argentine, engageant entre autres un crédit de 4,7 milliards de dollars pour la construction de deux usines hydroélectriques, 2,5 milliards pour l'amélioration du réseau ferré, un crédit swap de 11 milliards pour consolider les réserves en devises du pays. Enfin, la Chine a signé trente-huit accords de coopération avec le Venezuela, portant sur l'exploitation pétrolière, l'échange de produits agricoles, la création d'une usine agrochimique, le lancement d'un troisième satellite, un nouveau crédit de 5,7 milliards de dollars qui sera remboursé en pétrole, une pratique de troc appréciée comme « *une bonne méthode* » par les dirigeants vénézuéliens pour qui « *cela ne crée pas de dettes pesantes comme le vieux système* ». A terme, en 2016, le Venezuela devrait livrer un million de barils par jour à la Chine par ce système.

De son côté, pour la Russie, Vladimir Poutine a affirmé que la relation avec l'Argentine était « *stratégique* » et signé un accord pour la construction d'une quatrième centrale nucléaire, Atucha IV, à des conditions très avantageuses. Et, enfin, la Russie a annulé 90 % de la dette de Cuba.

Sources : *Le Figaro « Regards latino-américains », El País Internacional, Venezuela Infos*

Amérique latine vs. Gaza

La violence des opérations militaires israéliennes à Gaza a suscité la réprobération de toute la région, aussi bien dans l'opinion publique que parmi les gouvernements, qui ont tous réclamé, avec plus ou moins de véhémence, un cessez-le-feu et la reprise de négociations. Les manifestations de rue ont été particulièrement importantes au Chili, où la communauté d'origine palestinienne est forte de plus de 300 000 personnes, et au Mexique. Les réactions des gouvernements ont été à la hauteur de l'indignation dans l'opinion publique

Fin juillet, dans le cadre du Sommet du Mercosur, dans une déclaration commune, les Présidents du Venezuela, du Brésil, de l'Uruguay et de l'Argentine « *ont condamné de manière énergique l'usage disproportionné de la force par l'armée israélienne dans la bande de Gaza, frappant en majorité des civils [...] et ont condamné également tout type d'action violente à l'encontre des populations civiles d'Israël* ». Le communiqué n'a pas été signé par le Paraguay estimant que la déclaration n'était pas équilibrée.

Dans ce texte, les pays du Mercosur ont demandé instamment « *la levée immédiate du blocus qui affecte la population de Gaza, pour permettre la liberté de déplacement des personnes, l'entrée des produits alimentaires, de médicaments et de l'aide humanitaire par voie terrestre et maritime* ». Le Mercosur a aussi « *lancé un appel à la communauté internationale pour exercer des pressions en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et durable et le rétablissement du dialogue comme seule issue au conflit* ». Il a exprimé « *sa profonde préoccupation de la détérioration*

de la situation humanitaire du fait du conflit et appelé instamment au strict respect du droit international, des droits de l'Homme et du droit international humanitaire ». Enfin, réitérant leur soutien à la résolution du Conseil des droits de l'Homme sur la garantie et le respect du droit international dans les territoires palestiniens occupés, approuvée le 23 juillet, les quatre pays ont souligné « *l'importance et l'urgence d'enquêter sur toutes les violations du droit international humanitaire afin d'établir les faits et circonstances de ces violations et des crimes commis et en identifier les responsables* ».

Début août, l'Argentine – qui compte la plus importante communauté juive de l'Amérique latine – et le Costa Rica ont convoqué les ambassadeurs d'Israël à leurs ministères des Affaires étrangères respectifs. Cela étant, cinq pays : le Brésil (le 23 juillet), le Pérou, l'Equateur, le Chili et El Salvador avaient déjà rappelé leurs ambassadeurs en Israël pour consultation. L'Uruguay a envisagé de faire de même. Pour mémoire, le Nicaragua, le Venezuela, la Bolivie et Cuba ont déjà rompu leurs relations diplomatiques avec Israël, à l'occasion d'autres opérations militaires israéliennes.

La réaction israélienne a été très vive, assimilant ces prises de positions à un « *encouragement pour le Hamas* », et particulièrement agressive à l'égard du Brésil, traité avec mépris de « *nain diplomatique* » après le rappel de son ambassadeur en Israël.

Sources : AFP, BBC Mundo, E'A, Araucaria

El Salvador/Nicaragua/Vatican

Le pape François ne nourrit pas d'affection particulière pour les théologiens, prêtres ou religieux de la libération, accusés très souvent dans et hors de l'Eglise d'être des communistes déguisés. Toutefois, il a donné récemment des signaux sans équivoque d'une volonté de réhabilitation de ces derniers ou, pour le moins, de levée des excommunications.

Tout d'abord, Radio Vatican a annoncé début août une information appréciée comme un nouvel épisode de compréhension ou de miséricorde à l'égard d'un de ces théologiens punis autrefois par les prédecesseurs de François. Le prêtre et ex-ministre des Affaires étrangères du Nicaragua au temps du gouvernement du Front sandiniste de libération nationale, Miguel d'Escoto, aujourd'hui âgé de 81 ans, avait été suspendu de ses fonctions pastorales en 1984 par Jean-Paul II. François a suspendu le châtiment. D'Escoto peut

dorénavant revenir au travail pastoral, célébrer la messe et confesser les fidèles. D'Escoto, qui appartient à la Congrégation missionnaire de Maryknoll, avait écrit au pontife au printemps pour lui dire son désir de retourner à la célébration de l'Eucharistie avant de mourir. François a non seulement accepté de lever la sanction de suspension a divinis, mais a aussi demandé au supérieur de l'ordre la réintégration dans ses rangs du prêtre nicaraguayen.

Deuxième épisode deux semaines plus tard : le pape François a annoncé qu'il avait levé le blocage de la béatification de l'archevêque salvadorien Oscar Arnulfo Romero, soupçonné de supposées inclinations marxistes par la hiérarchie vaticane. Monseigneur Romero est mort en mars 1980 sous les balles d'un franc tireur lié aux escadrons de la mort qui faisaient alors la loi au Salvador, alors qu'il célébrait une messe. Au Salvador, comme dans

les communautés d'immigrés salvadoriens aux Etats-Unis, la mémoire de Monseigneur Romero, la « voix des sans-voix », est vénérée pour sa dénonciation des violences exercées à l'égard des plus vulnérables. Le pape François a souhaité que le procès en béatification avance rapidement. Toutefois, la religiosité populaire au Salvador en a déjà fait un saint vénéré.

Il est sans doute hasardeux d'apprécier ces deux décisions comme un signe de rapprochement avec la Théologie de la

libération. Elles manifestent plus sûrement la volonté du pontife d'apaiser en interne son Eglise à un moment et en des lieux où elle subit la rude concurrence des églises évangéliques. Elles démontrent aussi sa capacité à revenir sur des décisions de ses prédécesseurs Jean-Paul II et Benoît XVI, sans paraître les désavouer ouvertement.

Sources : BBC Mundo, El País Internacional

Amérique latine vs. drogues Les débats sur le cannabis continuent Colombie

Lors d'un symposium sur « la politique à l'égard de la drogue » – à l'occasion du 25^e anniversaire de l'assassinat par des narcotrafiquants d'un candidat à la présidence – le Président Juan Manuel Santos, qui débutait son second mandat, s'est déclaré favorable à une légalisation de l'usage médicinal et thérapeutique du cannabis, comme une mesure pratique, compassionnelle, pour réduire la douleur des malades en phase terminale, mais aussi comme un début d'action contre la criminalité. Il a aussi insisté sur

l'échec des politiques antidrogues, prenant appui sur l'exemple du Mexique où 60 000 personnes ont été victimes des guerres entre les cartels de la drogue et l'armée, allant jusqu'à affirmer que « *les millions de dollars dépensés pour le combat contre les cartels de la drogue auraient dû être investis dans des hôpitaux, des écoles, des logements pour les plus pauvres et pour créer des emplois* ».

Sources : La República

Costa Rica

Le Parlement du Costa Rica va débattre d'un projet de loi légalisant l'usage ainsi que la production contrôlée par l'Etat du cannabis aux seules fins médicales. Le projet est présenté par un député du parti de gouvernement et médecin homéopathe, pratiquant en santé publique. Il a reçu le soutien du Président Luis Guillermo Solís, du collège des médecins et même de l'Eglise catholique.

Pour l'instant, seule la consommation de cannabis en privé est légale.

Le député, auteur du projet de loi, estime que cette légalisation partielle peut contribuer à réduire les trafics et leurs conséquences et, en outre, générer vingt-neuf millions de dollars de bénéfices pour l'Etat.

Les opposants au projet de loi sont essentiellement les églises protestantes.

Source : El País Internacional

Uruguay

Depuis décembre 2013, l'Uruguay est le premier pays à avoir légalisé le cannabis. Toutefois, les décrets d'application tardent à être élaborés et publiés.

Les retards portent sur les formes d'accès au produit, par culture personnelle, appartenance à une association de consommateurs enregistrés ou par inscription sur un registre donnant accès à la délivrance en pharmacie. Pour établir le registre des consommateurs, le problème est celui de la

sécurisation de ces fichiers informatiques et de la protection de l'identité des usagers enregistrés.

Autre motif de retard : la continuité de l'approvisionnement n'est pas encore assurée. En effet, les autorités uruguayennes ont seulement procédé au premier appel d'offres auprès des cultivateurs qui fourniront le cannabis à l'Etat pour distribution dans les pharmacies.

En attendant la production individuelle connaît un boom certain, au point de commencer à substituer sur le marché le cannabis « illégal » venant du Paraguay... Ce type de production et de consommation est toléré, étant pour l'instant dans les limbes juridiques, dans l'attente du cadre légal, à condition de ne pas entrer dans un circuit de vente au public.

Source : *El País Internacional*

Argentine 114, 115...

Le mois d'août a été heureux pour les Grands-mères de la place de Mai : deux enfants volés ont été retrouvés, dont le petits-fils de leur Présidente, Estela de Carlotto, qui le recherchait depuis trente-sept ans, et une jeune femme vivant aujourd'hui aux Pays-Bas. Dans les deux cas, ce sont eux qui se sont soumis à l'épreuve de l'ADN, ayant des doutes sur leurs origines. Encouragée par des appels de personnalités de la culture, du sport, adressée à tous les jeunes adultes souhaitant s'assurer de leur identité, cette

démarche volontaire marque une avancée dans la recherche de la vérité. D'autres grands-mères, comme « Chicha » Mariani, une des fondatrices de l'association, poursuivent leur quête de leurs petits-enfants disparus en lançant des messages sur les réseaux sociaux, en particulier Facebook, expliquant qu'elles ne recherchent pas la vengeance, seulement de rencontrer la vie et connaître leurs petits-enfants.

Source : *Página 12*

Ingénierie financière et offensive diplomatique contre les fonds vautours

L'application de la décision du juge new-yorkais Griesa – confirmée par la Cour suprême des Etats-Unis – d'interdire aux banques de payer les créanciers de l'Argentine détenteurs de bons issus de la restructuration de la dette, aussi longtemps que n'auront pas été payés les fonds spéculatifs qui ont refusé toute restructuration, place l'Argentine en situation de cessation de paiement tout en étant solvable.

Cette situation totalement inédite et absurde a amené le gouvernement argentin à lancer une grande offensive diplomatique, mais aussi à faire preuve de créativité en lançant une nouvelle ingénierie financière, avec des soutiens inattendus.

En effet, comme l'avait prévu l'économiste Joseph Stiglitz, la décision du juge Griesa a suscité un beau désordre dans le monde de la finance internationale détentrice de titres de la dette souveraine argentine, et miné la confiance à l'égard du système bancaire des Etats-Unis : les financiers, Georges Soros et Kyle Bass, du fonds Hayman Capital, ont assigné la banque Mellon de New York devant la justice britannique, exigeant qu'elle débloque le paiement des fonds versés par l'Argentine. Ils avaient été précédés par des plaintes

déposées à Bruxelles et New York par le fonds Fintech du financier multimillionnaire mexicain, David Martínez Guzmán, ainsi que par des fonds spéculatifs européens. Dans la foulée, le gouvernement argentin a sanctionné la banque Mellon en lui retirant sa licence d'opération en Argentine, et d'autres banques américaines, par exemple la City Bank, pourraient encourir prochainement la même sanction si Griesa leur interdit, à leur tour, de payer les échéances de la dette argentine fin septembre.

Les conséquences, en cascade de la décision du juge, suscitant un blocage de la situation, ont amené un groupe de quatre cents banques, investisseurs et émetteurs de dette réunis dans l'Association internationale des marchés de capitaux (ICMA selon le sigle anglais) à annoncer s'être mis d'accord sur un nouveau cadre pour la restructuration des dettes souveraines, afin, selon le Financial Times cité par la presse argentine, « d'éviter la répétition de procès tel que celui qui a acculé l'Argentine au défaut de paiement ».

Conforté dans sa position de refus de s'incliner devant la décision du juge Griesa, le gouvernement argentin a d'abord proposé qu'un consortium de banques argentines, puis internationales, se porte garant de la dette

vis-à-vis des fonds vautours, pour débloquer le remboursement de la dette restructurée. Le juge Griesa ayant refusé, le gouvernement a alors décidé de prendre une initiative hardie : changer d'agent de paiement en rapatriant les bons en Argentine et en les échangeant contre de nouveaux bons régis par la loi argentine, payables à Buenos Aires ou ailleurs – sauf aux Etats-Unis – et, enfin, de déposer en fidéicommis le montant de l'indemnisation des fonds spéculatifs « vautours » dans les termes des échanges de 2005 et 2010, c'est-à-dire en appliquant à la lettre le principe d'égalité de traitement entre créanciers. Les « vautours », voyant la perspective de gains spéculatifs majeurs leur échapper, ont hurlé et demandé au juge Griesa d'accuser l'Argentine d'outrage au tribunal... lequel s'est contenté de déclarer illégale l'initiative.

Sur le plan diplomatique, la première démarche a été de rechercher une issue légale à l'imbroglio juridique en s'adressant à la Cour de justice internationale de La Haye, sans succès, car la Cour s'est estimée incomptente, puisque les Etats-Unis l'ont récusée pour régler le différend juridique. Ensuite, le gouvernement argentin a reçu le soutien des pays du Mercosur, mais aussi de l'Unasur et de la plupart des pays de l'Amérique latine, puis du groupe des 77 et de la Chine. Ces derniers ont pris l'initiative de demander aux Nations unies, lors de la prochaine Assemblée générale, de décider du principe d'une convention internationale établissant un cadre légal règlementaire pour les processus de restructuration de dette souveraine.

Source : Página 12

Brésil

Les lendemains de coupe du monde

La fracassante défaite en demi-finale de la Seleção brésilienne face à la Mannschaft allemande, 7-1, a laissé au pays un goût amer, que les doutes sur le solde positif de l'organisation de la coupe du monde ne sont pas prêts d'effacer. Ses effets directs et indirects, à moyen et long terme sur l'économie sont en effet fort incertains. Et la situation économique du pays, encore plus fragile qu'en début d'année, menace de prolonger la gueule de bois collective, avec des conséquences pour l'instant imprévisibles sur les échéances électorales.

Les premiers bilans de la coupe du monde font apparaître que les grands bénéficiaires ont été l'hôtellerie et surtout les bars et restaurants : plus 30 % en termes d'activité, mais pas mieux que pour les fêtes de fin d'année. 600 000 touristes sont venus mais c'est moins qu'on ne l'espérait et, pour 60 % d'entre eux, ce sont surtout des « voisins », argentins, uruguayens, colombiens, chiliens qui se sont déplacés et nombre d'entre eux ont modéré leurs dépenses. En revanche, l'activité industrielle a souffert des jours de congé et jours fériés cumulés, accordés généreusement pour, dit-on, fluidifier la circulation, éviter les embouteillages, les risques de désordres et la délinquance.

Quant aux retombées des travaux d'infrastructures, le rapport entre le prix de revient – de trois fois supérieur aux prévisions – il est difficile de mesurer aujourd'hui les bénéfices qu'en retireront les villes concernées. Vraisemblablement nul comme cela a été le cas dans les précédents pays organisateurs, Afrique du Sud, Allemagne. On peut en effet douter de l'effet stimulant, « keynesien », de la multiplication de stades gigantesques, des « arènes » à vocation multiple à l'américaine,

alors que l'économie du pays semble glisser à minima vers la panne ou, pire, vers la récession.

Un mois et demi après la fin de la coupe du monde, l'Institut brésilien de la statistique a annoncé que le pays était entré en « récession technique », après deux trimestres de croissance proche de zéro. Le ministre de l'Economie attribue la panne de l'économie à l'atonie de l'économie mondiale qui ne sort pas de la crise, à la hausse du prix de l'énergie du fait de la sécheresse qui afflige depuis des mois certaines régions du pays et aussi aux trop nombreux jours de congé accordés pendant la coupe du monde... C'est comme si l'événement n'avait pas eu lieu. Mais le ministre reste optimiste : le retour de la croissance est pour demain, enfin pour 2015. Les électeurs seront-ils aussi optimistes et feront-ils le pari de la continuité de la politique économique suivie par l'équipe au pouvoir, ou bien celui du changement d'équipe ? La question se pose d'autant plus que les revendications des manifestations d'avant la coupe du monde, sur les services publics de santé, d'éducation, de transports, sur le logement, n'ont pas encore reçu de réponses tangibles, même si la Présidente Dilma Rousseff a annoncé des investissements.

Les « marchés » ont déjà indiqué leur préférence : à l'annonce de la candidature à la présidence de Marina Silva – après le décès accidentel du candidat du Parti socialiste brésilien –, donnée par les sondages comme gagnante potentielle contre Dilma Rousseff, la Bourse a immédiatement progressé de plusieurs points.

Sources : BBC Mundo, El País Internacional

Bolivie

Loi sur le travail des enfants

Le Parlement bolivien a fini par adopter la loi très polémique qui abaisse l'âge minimum légal du travail de 14 à 10 ans, à contre courant de la tendance mondiale et à contrario de la convention 138 de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui fixe l'âge minimal à 14 ans, convention pourtant ratifiée en 1997 par la Bolivie.

La loi légalise ainsi un état de fait: on estime en effet qu' « environ 400 000 enfants de 7 à 14 ans, soit 20 % de cette classe d'âge, travaillent ». L'immense majorité (70 %) dans l'agriculture – y compris dans les plantations de canne à sucre – mais aussi comme vendeurs

de rue ou même comme mineurs –, en particulier dans les mines d'argent et d'étain.

La loi a suscité une intense polémique car elle a été proposée et adoptée au nom de la protection de l'enfance. Certes, elle renforce la lutte contre l'exploitation du travail des enfants en leur accordant des droits spécifiques, mais dans le même temps elle légalise la situation de l'immense majorité des jeunes et enfants au travail, victimes de la pauvreté.

Sources : *Actu Latino, Alternatives Economiques*

Chili

La Cour interaméricaine des droits de l'Homme condamne la loi antiterroriste

Fin juillet, la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) a annulé les condamnations de huit militants mapuches condamnés en 2003 à des peines de cinq à dix ans d'emprisonnement sur la base de la loi antiterroriste. La CIDH a établi que la liberté d'expression, la présomption d'innocence et le droit à la défense avaient été violés lors du procès. La loi antiterroriste permet l'emprisonnement préventif des accusés avant le procès, l'incrimination par des témoins anonymes dont le témoignage ne peut être questionné lors du procès. En outre, la loi prévoit des peines supérieures aux peines criminelles ordinaires.

La CIDH a condamné l'Etat chilien considérant que la loi antiterroriste est contraire au principe d'égalité et au droit à la présomption d'innocence. La CIDH a également conclu que ces condamnations se fondaient sur des raisonnements faisant appel à des stéréotypes et des préjugés, qui impliquent une violation du principe d'égalité et de non-discrimination, mais aussi qu'il y avait eu violation des droits de la défense et du droit de faire appel, et donc que ces condamnations étaient arbitraires et incompatibles avec la Convention américaine des droits de l'Homme.

La décision de la CIDH demande au Chili d'adopter « toutes les mesures judiciaires, administratives ou autres nécessaires pour

annuler les condamnations criminelles portées contre les accusés » et d'indemniser chacun d'eux à hauteur de 50 000 dollars américains au titre de réparation des dommages matériels et à payer 100 000 dollars américains de frais de justice. La Cour a aussi condamné l'Etat chilien à accorder une aide psychologique aux familles des accusés et des bourses pour l'éducation de leurs enfants.

La condamnation des huit militants mapuches répondait au développement de leur mouvement de contestation de la politique menée par tous les gouvernements qui se sont succédés depuis la fin de la dictature : refus de reconnaître leurs titres de propriété sur leurs terres ancestrales où se développent des projets d'investissements dans la sylviculture, l'hydroélectricité et la construction de routes, sans qu'ils soient consultés comme le prévoient les conventions internationales. La criminalisation systématique de la protestation des Mapuches visait à affaiblir et diviser leur mouvement et le soutien croissant de la société civile chilienne à leur demande de restitution des terres ancestrales.

La FIDH, qui représentait plusieurs des victimes mapuches devant la Cour interaméricaine, s'est réjouie par la voix de son Président de cette décision historique.

Sources : *Santiago Times, FIDH*

Colombie

Les négociations de paix entre avancées et menaces

Mi-août, vingt mois après leur début, les négociations de paix entre le gouvernement et la guérilla des Farc, ont connu trois avancées significatives : d'abord s'est instauré un dialogue entre victimes et acteurs de la guerre, ensuite une commission d'universitaires – historiens, sociologues, économistes, politistes – chargés d'élucider les ressorts du déclenchement du conflit et de sa prolongation pendant cinquante ans a été établie et, enfin, une commission du cessez-le-feu ou de fin du conflit a été installée avec l'arrivée à La Havane d'un groupe de militaires de très haut rang chargé de négocier avec les Farc la fin des hostilités, mais aussi la remise de leurs armes.

Ce dernier événement est réellement historique, symboliquement fort, car pour la première fois en cinquante ans, une délégation militaire, dirigée par le chef d'Etat major de toutes les forces armées colombiennes, celui-là même qui a dirigé les grandes opérations contre la guérilla de ces dernières années, va discuter, dialoguer en face à face avec ceux qu'ils ont pourchassés pendant tout ce temps.

L'installation d'une Commission historique du conflit et ses victimes était une revendication de la guérilla. Sa mission est d'enquêter sur les causes de l'allongement du conflit, mais aussi et surtout d'analyser « les effets et impacts les plus notoires du conflit sur la population », c'est-à-dire traiter du conflit du point de vue des victimes, avec l'objectif « d'avancer vers une solution politique du conflit et progresser sur le chemin de la réconciliation ». Précision : ce n'est pas encore la Commission vérité qui devrait être créée une fois signé l'accord de paix.

Sous l'égide de l'ONU, de l'université nationale et de la conférence épiscopale, ont été organisés en prélude au dialogue avec les négociateurs, des forums régionaux en Colombie même, où les victimes ont exposé, certains pour la première fois, ce qu'ils avaient vécu. Soixante d'entre eux, victimes de crimes commis par l'Etat, les paramilitaires, les Farc ou même par plusieurs des acteurs de la guerre, ont été choisis pour rencontrer les négociateurs. La plupart sont des civils qui ont souffert des violations du droit international humanitaire et des droits humains. Comme lors des forums, ils ont réitéré leur exigence de vérité, de savoir ce qui était arrivé à leurs êtres chers, mais aussi d'établissement de mécanismes de réparation, de garanties que cela ne se reproduirait pas et de justice. La reconnaissance des victimes est essentielle pour l'avenir, pour la réconciliation, vu le nombre de victimes du conflit : 5,7 millions de personnes déplacées, pour l'essentiel des

paysans, dépouillés de leurs terres, 220 000 morts depuis 1958, sans compter les blessés, les invalides, les femmes violées, les enfants ou jeunes enrôlés de force, les victimes d'enlèvements, de menaces, de tortures, etc.

Le coordinateur des Nations unies en Colombie apprécie ce progrès dans la visibilité des victimes, longtemps niées par les parties au conflit mais, dans le même temps, exprime sa préoccupation sur les difficultés de concilier recherche de la justice, dans l'absolu, et réconciliation.

S'il semble possible de trouver les ressorts d'une mise à nu de la vérité historique, de façon à satisfaire les Colombiens, en général, le processus de réparation paraît plus délicat. En effet, s'il existe déjà un mécanisme légal, la « ley de victimas », celui-ci ne donne pas totalement satisfaction et de nombreuses propositions d'amélioration sont avancées. Mais la question qui divise le plus les Colombiens est celle de la justice pénale qui sera appliquée aux guérilleros démobilisés.

Surtout, la réconciliation paraît une œuvre de longue haleine : en cinquante années de guerre, ce sont plusieurs générations qui se sont affrontées dans ce conflit.

Aussi le mode de résolution du conflit demande à être ajusté aux spécificités du conflit colombien. Déjà deux versions s'affrontent de facto sur l'après conflit. L'une est la version sud africaine, avec un processus de vérité et réconciliation marqué par un nombre limité de procès et de condamnations et, de facto, une large amnistie pour tous ceux qui avaient accepté de participer aux travaux des commissions vérité et réconciliation. L'autre est la version argentine où, trente ans après la fin de la dictature, les investigations, les procès et condamnations pour violations des droits de l'Homme se poursuivent.

On peut s'interroger sur la capacité du système politique et de la société colombienne à résister, après un demi-siècle de violences, à la perspective de plusieurs décennies d'enquêtes et jugements, compte tenu de sa polarisation extrême, encore démontrée par les dernières élections, mais aussi sur sa capacité à admettre des frustrations quant à la justice et donc à accepter la réconciliation.

Si des avancées importantes ont été effectuées avec les accords sur l'agriculture et sur la transformation de la guérilla en mouvement politique, la perspective d'une issue au conflit est encore très fragile et certains des acteurs politiques pèsent de toutes leurs forces dans le débat sur la réparation. L'ex-président Alvaro Uribe et son parti, qui a reçu l'adhésion de près de la moitié des votants à l'élection présidentielle, fait ainsi campagne

pour une application particulièrement sévère de la loi pénale à l'égard des guérilleros démovilisés, mais par contre pour faire réviser par un tribunal spécial les condamnations des membres des forces de l'ordre pour faits de violence et leur mise en liberté pendant les procès. Soit une forme d'amnistie à géométrie variable. De l'autre côté, les Farc ne reconnaissent pas la justice colombienne comme compétente, si les ex-guérilleros devaient passer en jugement. En effet, disent-ils, si la guérilla est partie à la négociation au même titre que l'Etat, et que les deux acteurs

ont reconnu avoir commis des crimes, l'Etat ne peut être à la fois juge et partie. Argument qui n'est pas tout à fait sans fondement.

La campagne d'Alvaro Uribe et son parti sur chacun des points de la négociation vise à accroître la pression dans l'opinion publique dans la perspective du futur référendum sur l'accord de paix, a minima, et si possible de faire échouer les négociations avant même de passer par la case référendum.

Sources : *El País Internacional, Página 12, El Nuevo Herald, Cuba Standard, IPS*

Cuba/Russie

Annulation de 90 % de la dette cubaine

A la veille de la visite de Poutine à la Havane, à l'occasion du sommet des Brics au Brésil, a été ratifié par le Parlement russe l'accord conclu fin 2013 entre la Russie et Cuba sur l'effacement de la dette de Cuba. Selon le texte de l'accord, cet endettement, évalué à 35,2 milliards de dollars, est annulé à 90 % et le remboursement du reste, soit environ 3,5 milliards de dollars sera remboursé sur dix ans par traites semestrielles, et les fonds remboursés seront placés sur des comptes dédiés et seront intégralement réinvestis par la Russie dans l'économie cubaine.

Ce faisant, a été levé l'obstacle majeur à la normalisation des relations entre Cuba et son ancien allié à l'époque de l'Union soviétique et de la guerre froide. La relance des relations commerciales entre les deux pays remonte à 2005 et aujourd'hui la Russie est le neuvième partenaire commercial de Cuba, loin derrière le Venezuela, la Chine et l'Espagne, qui sont les trois premiers partenaires économiques de Cuba.

Sources : *Polémica cubana, Araucaria*

Mariela Castro vote contre

Pour la première fois dans l'histoire du Parlement cubain révolutionnaire, l'unanimité a été brisée : la députée Mariela Castro a voté contre un projet de loi. La députée, fille de Raúl Castro, s'est ainsi opposée – seule – à la loi modifatrice du Code du travail au motif que le projet de loi n'allait pas assez loin dans la protection contre les discriminations des personnes ayant « *des identités de genre non conventionnelles* » ou des malades atteints du VIH.

Alors que l'événement a eu lieu à huis clos lors de la session de décembre 2013, l'information n'a filtré que maintenant, grâce

à des groupes de militants de la diversité sexuelle, dont la députée, sexologue de profession, s'est fait la porte-parole et défenseure.

Ce geste très inusuel, signe de l'existence embryonnaire d'une société civile indépendante du pouvoir, pourrait constituer l'acte fondateur d'une dynamique législative différente de l'existante, par des initiatives législatives de parlementaires en rapport avec les réformes impulsées par Raúl Castro.

Sources : *El Nuevo Herald*

Mexique

La loi secondaire sur les télécoms

La réforme des télécoms a été définitivement adoptée suite à la promulgation, le 14 juillet, de la loi secondaire sur les télécommunications et la radiodiffusion.

Reporters sans frontières s'est fait l'écho

des inquiétudes et critiques des défenseurs des droits de l'Homme mexicains. Dans un entretien, Vladimir Chorny, rapporteur pour la liberté d'expression de la Commission des droits de l'Homme du District fédéral

et membre du Réseau « en defensa de derechos digitales », explique que « la réforme constitutionnelle en matière de télécommunications de l'an dernier a été très importante car il existe une forte concentration et des monopoles dans les domaines de la télévision, des télécommunications ». Il estime que « la réforme a représenté de nombreuses avancées, même si elle a été très critiquée et qu'elle aurait pu être meilleure », mais la loi secondaire, qui détermine la pratique de la loi est « anticonstitutionnelle, elle viole les droits de l'Homme, limite les garanties et tente de réduire l'espace de dialogue et de critique de la société d'une manière très grave ».

Concrètement, la loi secondaire place les télécoms sous l'autorité directe du ministère de l'Intérieur au lieu de l'institut fédéral indépendant promis, donnant ainsi au gouvernement les moyens de contrôler les contenus, la publicité, etc. ; elle instaure

le contrôle en autorisant le blocage des télécoms – téléphone, Internet, radio – pour des raisons vagues de sécurité publique et de sécurité nationale ; elle élimine la neutralité d'Internet, en instaurant la censure préalable : les fournisseurs d'accès pourront et devront, à la demande des autorités, bloquer ou annuler une information transmise par Internet si les autorités la considèrent comme illégale ou « contre la normativité »... Accessoirement, la loi secondaire ne s'attaque pas du tout aux monopoles : Televisa peut continuer à régner sans partage sur la télévision gratuite et surtout payante.

Reporters sans frontières rappelle que « le Mexique est 152^e sur 180 dans le Classement mondial de la liberté de la presse établi [par ses soins] en 2014 ».

Sources : RSF, *Le petit journal de Mexico*

Fin du monopole pétrolier de l'Etat

Après l'approbation de principe, en décembre 2013, par la majorité parlementaire de l'abrogation du monopole de l'Etat sur le pétrole par modification de deux articles de la Constitution, le Président Peña Nieto a promulgué vingt-et-une lois « secondaires », précisant les termes et conditions de mise en œuvre de la réforme énergétique.

Ces lois apportent quatre changements radicaux :

- l'ouverture de l'exploitation et de la vente de pétrole et de gaz à la concurrence du secteur privé, national ou étranger, même si formellement les hydrocarbures restent propriété de la nation ;
- l'ouverture à la concurrence du marché de la fourniture d'énergie électrique, jusqu'à présent monopole de la Commission fédérale d'électricité (CFE) ;
- l'exploitation des gisements de gaz du Nord-Est du pays, pour lesquels serait utilisée la fracturation hydraulique ;
- l'occupation temporaire de terres, là où la présence d'hydrocarbures aura été détectée, si les propriétaires des terrains n'arrivent pas à se mettre d'accord avec les entreprises souhaitant passer à l'extraction.

Pour promouvoir sa réforme énergétique auprès de la population mexicaine pour qui le

monopole de l'Etat, par l'acte de nationalisation de 1938, est fondatrice de l'identité nationale, le discours gouvernemental et la propagande officielle s'articulaient autour de la baisse des tarifs, d'une énergie propre et d'investissements plus importants, pour finalement ne retenir que l'accès à des prix et tarifs plus bas grâce à l'apport de technologies des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels et au nouveau marché du secteur. Cela étant, les parlementaires reconnaissent que la baisse des tarifs n'est pas envisageable à court terme, d'autant plus que la fin du monopole de Pemex va entraîner une baisse des revenus de l'Etat.

Avec les lois secondaires, la réforme énergétique est consommée. Toutefois, les polémiques ne sont pas closes, au contraire. Les forces de gauche opposées à la dénationalisation du pétrole et l'ouverture à la concurrence des marchés du pétrole, du gaz et de l'électricité maintiennent leur projet de référendum en 2015, à l'occasion des élections de mi-mandat. Ils poursuivent leur campagne d'information dans tout le pays et ont déjà recueilli plus d'un million de signatures en soutien à leur projet.

Sources : Proceso, *La Jornada, BBC Mundo*

Panama

Le canal a 100 ans

Le 15 août, le canal de Panama a fêté le 100e anniversaire de son ouverture. L'occasion devait être grandiose avec l'inauguration de la deuxième paire d'écluses, elle n'aura lieu que fin 2015 au plus tôt ou peut-être même en 2016.

Cet anniversaire a été cependant l'occasion de rappeler que le canal n'a pas simplement eu un impact en matière de routes maritimes, d'accélération des flux de marchandises. Essentiellement au bénéfice des Etats-Unis, jusqu'à la rétrocession du canal à Panamá le 31 décembre 1999.

Au-delà de l'exploit technique de l'époque, et de l'importance économique de ce passage dans la mondialisation, sa dimension géopolitique est au moins aussi importante, de l'amputation du territoire de la Colombie pour créer la République de Panamá à l'occupation d'une partie de son territoire par les Etats-Unis, territoire utilisé pour la formation de forces

spéciales anti-insurrectionnelles de toutes les armées de la région. La réintégration de la zone et du canal dans la République de Panamá, aux termes d'un traité en bonne et due forme avec les Etats-Unis, ont une valeur symbolique exemplaire pour tous les pays de la région.

Autre dimension historique importante : c'est au cours de la construction du canal par les Américains que furent mises en œuvre des mesures prophylactiques systématiques pour lutter contre la malaria et la fièvre jaune – responsables de la plupart des 22 000 morts recensés pendant les débuts du creusement par de Lesseps – à partir des découvertes du médecin cubain Finlay lors de la guerre d'indépendance de Cuba et l'intervention américaine qui suivit.

Sources : *BBC Mundo*

Puerto Rico

Emigration et crise démographique

L'île de Puerto Rico vit une sérieuse crise démographique : l'émigration à destination des Etats-Unis s'est fortement accélérée et, en 2012, il y avait plus de Portoricains sur le territoire métropolitaine des Etats-Unis (4,9 millions) qu'à Puerto Rico même (3,6 millions). Les nouveaux migrants, contrairement à leurs prédécesseurs qui se sont installés dans le nord-est des Etats-Unis, choisissent la Floride.

Les raisons majeures de cette migration sont économiques : l'île connaît la récession depuis huit ans, les chiffres du chômage sont

beaucoup plus élevés que ceux des Etats-Unis, et pour résorber les 70 milliards de dette publique, la solution des politiciens a été de purger le secteur public.

Selon des analyses publiées par l'institut de recherches Pew et la Banque de la Réserve fédérale de New York, l'île a perdu 5 % de sa population entre 2004 et 2012. Il s'agit surtout de jeunes. Par ailleurs, la faiblesse de la natalité renforce la crise démographique.

Sources : *BBC Mundo*